

VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2010

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, tenue le 3 mai 2010, à 20 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire, à laquelle sont présents : monsieur le maire Michel Gilbert, madame la conseillère Valéry Lapointe et messieurs les conseillers Guy Boulé, Fernand Brillant, Jean-Luc Halde, Rémi H. Lair et André Ricard.

Monsieur Patrick Savard, directeur général, et madame Estelle Simard, greffier, assistent également à cette séance.

...Après un moment de réflexion, monsieur le Maire ouvre la séance.

...**SOU MIS** l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 mai 2010.

2010-137

RÉSOLUTION

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2010

Il est proposé par le conseiller André Ricard et appuyé par la conseillère Valéry Lapointe que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 3 mai 2010 soit et est approuvé par ce conseil en retirant le point 11.

ADOPTÉE

...**SOU MIS** les procès-verbaux des séances ordinaire du 6 avril 2010 et extraordinaire du 19 avril 2010.

2010-138

RÉSOLUTION

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2010 ET EXTRAORDINAIRE DU 19 AVRIL 2010

Il est proposé par le conseiller Fernand Brillant et appuyé par la conseillère Valéry Lapointe que les procès-verbaux des séance ordinaire du 6 avril 2010 et 19 avril 2010 soient et sont approuvés par ce conseil.

ADOPTÉE

...**SOU MIS** les bordereaux des comptes à payer 2010-05-A, 2010-05-C et 2010-05-D, rapport des dépenses autorisées et rapport d'embauche de personnel surnuméraire.

2010-139

RÉSOLUTION

BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER 2010-05-A, 2010-05-C ET 2010-05-D, RAPPORT DÉPENSES AUTORISÉES ET RAPPORT D'EMBAUCHE DE PERSONNEL SURNUMÉRAIRE

Il est proposé par la conseillère Valéry Lapointe et appuyé par le conseiller Fernand Brillant que les bordereaux des comptes à payer numéro 2010-05-A, au montant de

1 485 541,48 \$, numéro 2010-05-C, au montant de 261 865,75 \$, et numéro 2010-05-D, au
Le 3 mai 2010

montant de 2 116,42 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat du trésorier portant le numéro 2010-05, en date du 28 avril 2010, ainsi que le rapport quant aux dépenses autorisées au cours de la période du 31 mars au 27 avril 2010 et le rapport d'embauche de personnel surnuméraire pour la période du 28 mars au 24 avril 2010.

ADOPTÉE

...**SOU MIS** la nomination d'un maire suppléant pour la période du 9 mai au 8 août 2010.

2010-140

RÉSOLUTION

**NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT – MONSIEUR
JEAN-LUC HALDE**

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par la conseillère Valéry Lapointe que monsieur Jean-Luc Halde soit et est nommé maire suppléant pour la période du 9 mai au 8 août 2010.

ADOPTÉE

...**SOU MIS** le projet de Montreal Pipeline.

2010-141

RÉSOLUTION

PROJET DE MONTREAL PIPELINE

CONSIDÉRANT le projet de Montreal Pipeline d'inverser la direction du flux du pétrole acheminé par l'oléoduc Portland-Montréal;

CONSIDÉRANT que cet oléoduc a plus de 60 ans d'âge et qu'il fut l'objet de 32 incidents et accidents au cours des 20 dernières années, dont un déversement majeur à la station de pompage de Saint-Césaire;

ATTENDU qu'il y a un danger potentiel du passage dans notre territoire d'une matière aussi toxique pour notre environnement, nos terres et nos nappes phréatiques qu'est le pétrole brut des sables bitumineux;

ATTENDU que l'approvisionnement actuel venant de Portland satisfait le Québec et que notre société devrait réduire sa dépendance à l'usage du pétrole;

ATTENDU que les impacts du bris ou de la défaillance d'un aussi vieil oléoduc ne sont pas connus ni par l'expérience ni par la science;

ATTENDU que le pétrole est une matière hautement polluante pour les eaux s'il y avait accident de déversement. La haute toxicité du pétrole pourrait contaminer les eaux pour des générations à venir, ce qui aurait des conséquences sur la culture des terres, sur les élevages d'animaux, sur les puits d'eau potable, sur les humains, sur les aqueducs municipaux ainsi que les cours d'eau et lacs de la région;

ATTENDU que notre responsabilité face aux impacts environnementaux s'est largement accrue depuis 50 ans et que nos sociétés ont développé le « Principe de précaution »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller André Ricard et appuyé par le conseiller Jean-Luc Halde que ce conseil demande à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, madame Line Beauchamp, de tenir des audiences publiques afin d'évaluer les risques afférents à ce projet selon ce qui est prévu dans la Loi de

l'environnement notamment aux articles 22 et 31. Ces audiences devront être tenues dans chacune des municipalités concernées, étant donné les variations de danger le long du parcours et la responsabilité de chaque municipalité.

Que ce conseil demande au ministre des Ressources naturelles du Canada, Monsieur Christian Paradis, de ne pas autoriser le renversement de la direction du flux du pétrole de cet oléoduc et ce, tant que le BAPE n'aura pas tranché cette question.

ADOPTÉE

...**SOU MIS** la gestion des matières résiduelles putrescibles – compétence de la MRC de la Vallée-du-Richelieu.

2010-142

RÉSOLUTION

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PUTRESCIBLES – COMPÉTENCE DE LA MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, conjointement avec le gouvernement du Canada, a annoncé qu'une aide financière de 70 millions de dollars était rendue disponible pour la réalisation de centrales de biométhanisation des matières résiduelles putrescibles sur le territoire de la Couronne Sud de Montréal;

ATTENDU QUE, parmi les MRC de la Couronne Sud de Montréal, les MRC de Lajemmerais, de Rouville et de La Vallée-du-Richelieu explorent présentement la possibilité de mettre en place une société d'économie mixte en vue de permettre la construction d'une centrale de biométhanisation des matières résiduelles putrescibles;

ATTENDU QUE ce projet, des trois (3) MRC de la partie est de la Couronne Sud, cible un montant de 30 millions de dollars pris à même l'aide financière de 70 millions de dollars;

ATTENDU QUE les exigences gouvernementales à ce sujet sont à l'effet, entre autres, que le projet soit opérationnel en 2013;

ATTENDU QUE, pour participer au projet, la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu doit d'abord avoir compétence en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles putrescibles eues égard aux municipalités locales à être prises en charge;

ATTENDU QUE les autres partenaires au projet ont clairement indiqué que la participation devait être ferme et sans droit de retrait de ses membres;

ATTENDU QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire est d'avis qu'il serait avantageux pour elle de pouvoir profiter d'une telle entreprise pour la gestion d'une partie de ses matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par le conseiller André Ricard que la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est favorable à ce que la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu déclare compétence à son égard en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles putrescibles, selon un procédé éligible à l'aide financière gouvernementale annoncée pour la Couronne Sud de Montréal.

ADOPTÉE

...**SOU MIS** l'interdiction du transport lourd sur le chemin des Patriotes au nord de l'autoroute 20.

Le 3 mai 2010

RÉSOLUTION**INTERDICTION TRANSPORT LOURD – CHEMIN DES PATRIOTES AU NORD DE L'AUTOROUTE 20**

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 2006-396, la Ville de Mont-Saint-Hilaire requérait du ministère des Transports du Québec d'interdire le transport lourd sur le chemin des Patriotes au nord de l'autoroute 20 à Mont-Saint-Hilaire;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 2007-394, la Ville de Mont-Saint-Hilaire réitérait sa demande d'interdiction de transport lourd sur le chemin des Patriotes au nord de l'autoroute 20 à Mont-Saint-Hilaire;

ATTENDU QUE, par sa résolution numéro 2009-11, la Ville de Mont-Saint-Hilaire requérait à nouveau une demande d'interdiction de transport lourd sur le chemin des Patriotes au nord de l'autoroute 20 à Mont-Saint-Hilaire;

ATTENDU QUE les maires de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, de la Municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu et de la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu se sont rencontrés afin de résoudre la problématique du transport lourd sur le chemin des Patriotes au nord de l'autoroute 20;

ATTENDU QUE, suite à cette rencontre, un consensus a été établi entre les diverses parties concernées afin de solutionner cette problématique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Guy Boulé et appuyé par la conseillère Valéry Lapointe d'entériner le consensus établi et de faire part au Ministre des transports du Québec de cette proposition finale et unanime des parties concernés, à savoir :

- Que soit interdit le transport lourd de transit et que soient désignés comme zone de transport strictement local les territoires des municipalités de Saint-Charles-sur-Richelieu, Mont-Saint-Hilaire et Saint-Denis-sur-Richelieu, entre l'autoroute 20 et la route 137, et que le territoire compris entre la route 137 et la frontière séparant Saint-Denis-sur-Richelieu et Saint-Ours soit considéré, par dérogation, comme faisant partie de ladite zone de circulation locale;
- Que, sous réserve du décret (R.Q. c.T-12, r.5.01), une interdiction de transport lourd entre 23 h et 5 h sur le chemin des Patriotes, jumelée à une opération de sensibilisation pour les camionneurs qui utilisent ladite route, le tout accompagné d'une politique de tolérance zéro quant à l'application par les services policiers de la limite de vitesse sur ce même tronçon entre 5 h et 7 h, soit en vigueur;
- Que soit réduite la limite de vitesse à 70km/h entre Saint-Charles-sur-Richelieu et Saint-Denis-sur-Richelieu dans la portion Saint-Charles-sur-Richelieu du chemin des Patriotes et également sur le Grand Rang sur le territoire de Saint-Charles-sur-Richelieu;
- Qu'un repavage supplémentaire sur le chemin des Patriotes, entre Saint-Charles-sur-Richelieu et Saint-Denis-sur-Richelieu, soit effectué;
- Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Ministre des Transports du Québec, au Ministre délégué aux Transports, à la Ministre responsable de la Montérégie, aux municipalités de Saint-Charles-sur-Richelieu et Saint-Denis-sur-

Richelieu, au préfet de la MRC de La Vallée-du-Richelieu et aux députés Stéphane Bergeron et Pierre Curzi étant des partenaires actifs dans ce dossier.

ADOPTÉE

...**SOU MIS** le comité des finances de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2010-144

RÉSOLUTION

COMITÉ DES FINANCES DE LA VILLE DE MONT-SAINTE-HILAIRE

Il est proposé par le conseiller André Ricard et appuyé par le conseiller Jean-Luc Halde que ce conseil accepte de créer un comité des finances sous le nom de « Comité des finances de la Ville de Mont-Saint-Hilaire ».

Que la mission du comité est de suggérer au conseil municipal toute démarche, initiative et mesure en vue d'assurer un suivi et une saine gestion des finances municipales.

Que son mandat soit de :

- procéder au suivi périodique de l'évolution de la situation financière de la Ville;
- procéder au suivi de l'implantation de l'approche budgétaire et financière « Excellence en budgétisation »;
- recommander les moyens à privilégier pour mettre en place une gestion par activité;
- recommander l'adoption de politiques financières;
- analyser la performance des activités stratégiques;
- suggérer des moyens de vulgarisation de l'information financière destinée au public.

Que soient et sont nommés audit comité, pour une période d'un an, messieurs Gilles Charland et Herman Desjardins et, pour une période de deux ans, messieurs François Fredette et André Prud'homme.

ADOPTÉE

...**SOU MIS** le renouvellement de mandat – Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire.

2010-145

RÉSOLUTION

RENOUVELLEMENT MANDAT – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE MONT-SAINTE-HILAIRE

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par le conseiller Fernand Brillant que ce conseil approuve le renouvellement du mandat de monsieur Carmel Contant à titre de membre du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Mont-Saint-Hilaire pour une période d'un an.

ADOPTÉE

...**SOU MIS** l'activité « Mini-tours IGA » au profit de la Fondation Centre de cancérologie Charles-Bruneau.

2010-146

RÉSOLUTION

ACTIVITÉ « MINI-TOURS IGA » AU PROFIT DE LA FONDATION CENTRE DE CANCÉROLOGIE CHARLES-BRUNEAU

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Halde et appuyé par la conseillère Valéry Lapointe que la Ville de Mont-Saint-Hilaire appuie l'activité « Mini-tours IGA » au profit de la

Le 3 mai 2010

Fondation Centre de cancérologie Charles-Bruneau, soit une randonnée cycliste familiale organisée par les supermarchés Serge Pépin, qui se tiendra le dimanche 20 juin 2010.

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire autorise ladite activité et permet l'accès à son territoire aux cyclistes.

ADOPTÉE

...**SOU MIS** l'octroi du contrat IE 2010-08 concernant des services professionnels en ingénierie dans le cadre du projet de réfection d'infrastructures sur le chemin de la Montagne.

2010-147

RÉSOLUTION

ENGAGEMENT SERVICES PROFESSIONNELS - CONTRAT IE 2010-08 - PROJET DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES SUR CHEMIN DE LA MONTAGNE - DESSAU INC.

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Halde et appuyé par le conseiller Rémi H. Lair que ce conseil approuve la soumission de la firme Dessau inc., au montant de 89 477,14 \$, incluant les taxes, option 2, concernant des services professionnels en ingénierie pour études préparatoires, la préparation des plans et devis préliminaires et définitifs ainsi que la surveillance des travaux dans le cadre du contrat IE 2010-08 pour la reconstruction des infrastructures urbaines du chemin de la Montagne, sous réserve du mandat de surveillance tel qu'indiqué ci-dessous, laquelle a obtenu le meilleur pointage relativement audit contrat.

Que ladite firme est autorisée à présenter des plans au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin d'obtenir l'autorisation d'exécuter les travaux tels qu'ils sont décrits auxdits plans et que la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à transmettre audit ministère, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

Qu'en fonction de la tarification établie par le MDDEP, un chèque au montant de 516,00 \$ soit émis au ministère des Finances afin de présenter la demande d'autorisation.

Que la présente soumission est acceptée en conformité avec la recommandation de madame Nathalie Laberge, directrice du Service de l'ingénierie et de l'environnement, contenue dans son rapport en date du 21 avril 2010.

Que les honoraires des études préparatoires et la préparation des plans et devis préliminaires et définitifs, décrits au bon de commande numéro IE 10035, au montant de 55 614,64 \$, incluant les taxes, soient payables à même le surplus non affecté (poste budgétaire 55-991-00-001) et soient transférés au règlement numéro 1142 lorsque ce dernier sera mis en vigueur, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le mandat quant à la surveillance des travaux de la soumission du 20 avril 2010, option 2, au montant de 33 862,50 \$, incluant les taxes, soit et est conditionnel à la mise en vigueur du règlement numéro 1142.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

ADOPTÉE

Le 3 mai 2010

...**SOU MIS** la soumission pour la fourniture d'équipements et de licence dans le cadre du projet de virtualisation des serveurs – Dell Canada inc.

2010-148

RÉSOLUTION

**SOUSSION PROJET DE VIRTUALISATION DES
SERVEURS – DELL CANADA INC.**

Il est proposé par le conseiller Fernand Brillant et appuyé par le conseiller Guy Boulé que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Dell Canada inc., au montant de 77 940,56 \$, incluant les taxes, pour la fourniture d'équipements et de licence dans le cadre du projet de virtualisation des serveurs.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir, de la culture et des communications, contenue dans son rapport en date du 16 avril 2010.

Que les équipements et licence, décrits au bon de commande CC 10014, soient payables à même le surplus non affecté (poste budgétaire 55-991-00-001), et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

ADOPTÉE

...**SOU MIS** la soumission pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du projet de virtualisation des serveurs – Trilogie groupe conseil inc.

2010-149

RÉSOLUTION

**SOUSSION PROJET DE VIRTUALISATION DES
SERVEURS – TRILOGIE GROUPE CONSEIL INC.**

Il est proposé par le conseiller Guy Boulé et appuyé par le conseiller Fernand Brillant que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Trilogie groupe conseil inc., au montant de 8 702,66 \$, incluant les taxes, pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du projet de virtualisation des serveurs.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir, de la culture et des communications, contenue dans son rapport en date du 16 avril 2010.

Que les services professionnels, décrits au bon de commande CC 10015, soient payables à même le surplus non affecté (poste budgétaire 55-991-00-001), et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

ADOPTÉE

...**SOU MIS** la soumission pour la fourniture de logiciels dans le cadre du projet de virtualisation des serveurs - Insight.

2010-150

RÉSOLUTION

**SOUSSION PROJET DE VIRTUALISATION DES
SERVEURS – INSIGHT**

Il est proposé par le conseiller Guy Boulé et appuyé par le conseiller Fernand Brillant que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de la compagnie Insight, au montant de 5 547,30 \$, incluant les taxes, pour la fourniture de logiciels dans le cadre du projet de virtualisation des serveurs.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir, de la culture et des communications, contenue dans son rapport en date du 16 avril 2010.

Que la fourniture de logiciels, décrite au bon de commande CC 10016, soit payable à même le surplus non affecté (poste budgétaire 55-991-00-001), et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

ADOPTÉE

...**SOUVIS** la soumission pour la fourniture de logiciels dans le cadre du projet de virtualisation des serveurs – Softchoice corporation.

2010-151

RÉSOLUTION

**SOUSSION PROJET DE VIRTUALISATION DES
SERVEURS – SOFTCHOICE CORPORATION**

Il est proposé par le conseiller Guy Boulé et appuyé par le conseiller Fernand Brillant que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de la compagnie Softchoice corporation, au montant de 2 855,74 \$, incluant les taxes, pour la fourniture de logiciels dans le cadre du projet de virtualisation des serveurs.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Pierre Bergeron, directeur du Service du loisir, de la culture et des communications, contenue dans son rapport en date du 16 avril 2010.

Que la fourniture de logiciels, décrite au bon de commande CC 10017, soit payable à même le surplus non affecté (poste budgétaire 55-991-00-001), et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

ADOPTÉE

...**SOUVIS** l'avis de présentation annonçant l'adoption d'un amendement au règlement numéro 1131 concernant les comptes de taxes complémentaires.

2010-152

AVIS DE PRÉSENTATION

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 1131 –
BUDGET 2010 ET TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE
GÉNÉRALE

Madame la conseillère Valéry Lapointe donne un avis de présentation à l'effet, qu'à une prochaine séance, elle présentera ou fera présenter un règlement amendant le règlement numéro 1131 approuvant le budget 2010 et décrétant le taux de la taxe foncière quant à l'émission des comptes de taxes complémentaires.

...**SOU MIS** l'avis de présentation annonçant l'adoption d'un amendement au règlement numéro 919 concernant la circulation et la sécurité publique dans la ville de Mont-Saint-Hilaire.

2010-153

AVIS DE PRÉSENTATION

AMENDEMENT RÈGLEMENT NUMÉRO 919 –
CIRCULATION ET SÉCURITÉ PUBLIQUE DANS LA
VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

Monsieur le conseiller Guy Boulé donne un avis de présentation à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement amendant le règlement numéro 919 concernant la circulation et la sécurité publique dans la ville de Mont-Saint-Hilaire afin notamment d'uniformiser la limite de vitesse permise à 40 km/h dans les rues résidentielles locales.

...**SOU MIS** l'avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement décrétant des travaux de réfection sur la montée des Trente ainsi que des honoraires professionnels de surveillance et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin.

2010-154

AVIS DE PRÉSENTATION

EMPRUNT – TRAVAUX DE RÉFECTION – MONTÉE
DES TRENTE

Monsieur le conseiller Jean-Luc Halde donne un avis de présentation à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement décrétant des travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout domestique, d'égout pluvial, de fondation, de pavage, de bordure, de trottoir, de bande cyclable et des travaux connexes sur la montée des Trente, entre le chemin des Patriotes et le chemin Ozias-Leduc, ainsi que des honoraires professionnels de surveillance et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin.

...**SOU MIS** l'avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement décrétant des travaux de réfection d'infrastructures sur le chemin de la Montagne ainsi que le paiement d'honoraires professionnels et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin.

2010-155

AVIS DE PRÉSENTATION

EMPRUNT – RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES
CHEMIN DE LA MONTAGNE

Monsieur le conseiller Jean-Luc Halde donne un avis de présentation à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement décrétant des travaux de réfection d'aqueduc, d'égout sanitaire, de reprofilage de fossés, l'ajout et le

remplacement de canalisations de fossés et travaux connexes sur le chemin de la Montagne ainsi que le paiement d'honoraires professionnels (études préparatoires, plans et devis et surveillance) et autorisant un emprunt nécessaire à cette fin.

...**SOU MIS** le règlement numéro 1139, « Règlement établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire ».

Il est proposé par le conseiller Guy Boulé et appuyé par le conseiller Jean-Luc Halde l'adoption du règlement numéro 1139, « Règlement établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire ».

Un amendement est proposé à l'article 2.1.2 du projet de règlement.

2010-156

RÉSOLUTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 1139 – ADOPTION

Il est proposé par le conseiller André Ricard et appuyé par le conseiller Rémi H. Lair que ce conseil adopte le règlement numéro 1139, intitulé : « Règlement établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire », en rayant à l'article 2.1.2 dudit règlement le mot et le chiffre « quatre (4) » et en les remplaçant par le mot et le chiffre « sept (7) ».

Cette proposition est mise au vote.

Ont voté pour la présente résolution : monsieur le maire Michel Gilbert et messieurs les conseillers André Ricard, Rémi H. Lair et Fernand Brillant.

Ont voté contre la présente résolution : madame la conseillère Valéry Lapointe et messieurs les conseillers Guy Boulé et Jean-Luc Halde.

La résolution est adoptée sur division.

ADOPTÉE

...**SOU MIS** le règlement numéro 1141, « Règlement autorisant des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc sur les rues Campbell, De Beaujeu, de Dublin, de Florimont, De Saint-Exupéry, Desnoyers, Doyle, Marquette, Messier et du boulevard De Montenach et autorisant un emprunt de trois millions huit cent quarante mille dollars (3 840 000,00 \$) nécessaire à cette fin. ».

2010-157

RÉSOLUTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 1141 – ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par le conseiller André Ricard que ce conseil adopte le règlement numéro 1141, intitulé : « Règlement autorisant des travaux de réhabilitation de conduites d'aqueduc sur les rues Campbell, De Beaujeu, de Dublin, de Florimont, De Saint-Exupéry, Desnoyers, Doyle, Marquette, Messier et du boulevard De Montenach et autorisant un emprunt de trois millions huit cent quarante mille dollars (3 840 000,00 \$) nécessaire à cette fin ».

Le 3 mai 2010

ADOPTÉE

...**SOU MIS** le règlement numéro 847-33, « Règlement amendant le règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 847 afin de modifier les critères dans les secteurs de préservation des boisés, de définir des critères et des objectifs pour l'agrandissement des résidences, la rénovation d'habitation en copropriété et pour la construction dans le parc industriel ».

2010-158

RÉSOLUTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 847-33 – ADOPTION

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Halde et appuyé par le conseiller Fernand Brillant que ce conseil adopte le règlement numéro 847-33, intitulé : « Règlement amendant le règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 847 afin de modifier les critères dans les secteurs de préservation des boisés, de définir des critères et des objectifs pour l'agrandissement des résidences, la rénovation d'habitation en copropriété et pour la construction dans le parc industriel ».

ADOPTÉE

...**SOU MIS** le certificat attestant le résultat de la consultation des personnes habiles à voter quant au règlement numéro 1138, « Règlement décrétant des travaux de réaménagement du parc multisports Ozias-Leduc et autorisant un emprunt de deux millions quatre cent vingt-cinq mille deux cents dollars (2 425 200,00 \$) nécessaire à cette fin ».

2010-159

RÉSOLUTION

**CERTIFICAT CONSULTATION - RÈGLEMENT
NUMÉRO 1138**

Il est proposé par le conseiller Guy Boulé et appuyé par le conseiller André Ricard que le certificat attestant le résultat de la consultation des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire quant au règlement numéro 1138, intitulé : « Règlement décrétant des travaux de réaménagement du parc multisports Ozias-Leduc et autorisant un emprunt de deux millions quatre cent vingt-cinq mille deux cents dollars (2 425 200,00 \$) nécessaire à cette fin », soit et est approuvé par ce conseil.

ADOPTÉE

...**SOU MIS** le procès-verbal de la réunion ordinaire du 20 avril 2010 du comité consultatif d'urbanisme.

2010-160

RÉSOLUTION

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU
20 AVRIL 2010 DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME**

Il est proposé par le conseiller Fernand Brillant et appuyé par le conseiller Jean-Luc Halde

que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 20 avril 2010 du comité consultatif d'urbanisme de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

ADOPTÉE

...**SOU MIS** les plans d'implantation et d'intégration architecturale – recommandations 2010-58-R, 2010-59-R, 2010-60-R, 2010-61-R, 2010-62-R, 2010-63-R, 2010-64-R, 2010-65-R, 2010-66-R, 2010-67-R, 2010-68-R et 2010-69-R du CCU.

2010-161

RÉSOLUTION

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – RECOMMANDATIONS 2010-58-R, 2010-59-R, 2010-60-R, 2010-61-R, 2010-62-R, 2010-63-R, 2010-64-R, 2010-65-R, 2010-66-R, 2010-67-R, 2010-68-R ET 2010-69-R DU CCU

CONSIDÉRANT les recommandations numéros 2010-58-R, 2010-59-R, 2010-60-R, 2010-61-R, 2010-62-R, 2010-63-R, 2010-64-R, 2010-65-R, 2010-66-R, 2010-67-R, 2010-68-R et 2010-69-R du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants :

- 2010-58-R : 551 du Massif
Construction d'une résidence unifamiliale isolée (annexe A)
- 2010-59-R : 85 St-Jean
Construction d'une résidence unifamiliale isolée (annexe B)
- 2010-60-R : 739 Magloire-Laflamme
Construction d'une résidence unifamiliale isolée (annexe C)
- 2010-61-R : 728 du Cheval-Blanc
Construction d'une résidence unifamiliale isolée (annexe D)
- 2010-62-R : 641 chemin de la Montagne
Aménagement du stationnement (annexe E)
- 2010-63-R : 430 Sir-Wilfrid-Laurier
Installation d'une nouvelle enseigne (annexe F)
- 2010-64-R : 642 des Éperviers
Construction d'une résidence unifamiliale isolée (annexe G)
- 2010-65-R : 719 du Cheval-Blanc
Construction d'une résidence unifamiliale isolée (annexe H)
- 2010-66-R : 232 des Voyageurs
Construction d'une résidence unifamiliale isolée (annexe I)
- 2010-67-R : 638 des Éperviers
Construction d'une résidence unifamiliale isolée (annexe J)
- 2010-68-R : 246-250 Saint-Georges
Installation d'un auvent (annexe K)
- 2010-69-R : 213 boul. de la Gare
Autorisation d'un revêtement métallique dans le Village de la gare (annexe L)

Le 3 mai 2010

CONSIDÉRANT que ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au règlement numéro 847 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par la conseillère Valéry Lapointe que ce conseil approuve les recommandations 2010-58-R, 2010-59-R, 2010-60-R, 2010-61-R, 2010-62-R, 2010-63-R, 2010-64-R, 2010-65-R, 2010-66-R, 2010-67-R, 2010-68-R et 2010-69-R du procès-verbal de la réunion du 20 avril 2010 du comité consultatif d'urbanisme ainsi que les plans d'implantation et d'intégration architecturale énoncés auxdites recommandations et sujets aux conditions qui y sont formulées, lesquels sont joints à la présente comme annexes A à L pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

...**SOU MIS** les plans d'implantation et d'intégration architecturale – recommandations 2010-57-R et 2010-70-R du CCU.

2010-162

RÉSOLUTION

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE – RECOMMANDATIONS
2010-57-R ET 2010-70-R DU CCU - REFUS**

CONSIDÉRANT les recommandations numéros 2010-57-R et 2010-70-R du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants :

- 2010-57-R : 601 rue Fortier
Construction d'une résidence unifamiliale isolée (annexe A)
- 2010-70-R : 295 Provencher
Implantation d'une résidence bifamiliale isolée au 295 rue Provencher (annexe B)

CONSIDÉRANT que ces projets ne sont pas conformes aux objectifs et critères établis au règlement numéro 847 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par la conseillère Valéry Lapointe que ce conseil approuve les recommandations 2010-57-R et 2010-70-R du procès-verbal de la réunion du 20 avril 2010 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de refuser les P.I.I.A. selon les motifs qui sont formulés auxdites recommandations, lesquelles sont jointes à la présente résolution comme annexes A et B pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

...**SOU MIS** la demande d'autorisation à la CPTAQ concernant le lot 1 815 133 – 1343, chemin des Patriotes Nord.

2010-163

RÉSOLUTION

**DEMANDE D'AUTORISATION C.P.T.A.Q. – LOT
1 815 133 – 1343, CHEMIN DES PATRIOTES NORD**

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. du demandeur domicilié au 1343, chemin des Patriotes Nord, à Mont-Saint-Hilaire, pour l'établissement d'un usage complémentaire, soit un bureau professionnel de chiropraticien dans la résidence, sur le lot

Le 3 mai 2010

1 815 133;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est permis par le règlement de zonage de la Ville, approuvé par la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu, et conforme au schéma d'aménagement en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Halde et appuyé par le conseiller Fernand Brillant que ce conseil appuie la demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q. du requérant concernant l'établissement d'un usage complémentaire, soit un bureau professionnel de chiropraticien dans la résidence, sur le lot 1 815 133, laquelle est conforme au règlement de zonage de la Ville de Mont-Saint-Hilaire et aux critères de l'article 62 de La loi sur la protection du territoire agricole de Québec.

Que, tel que requis à l'article 58.2 de la Loi, mention est faite qu'il existe des espaces appropriées disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité hors de la zone agricole pour la construction d'habitations unifamiliales isolées.

ADOPTÉE

...**SOU MIS** la demande de dérogation mineure pour le 237, rue Saint-Jacques.

2010-164

RÉSOLUTION

**DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2010-04 -
237, RUE SAINT-JACQUES**

Il est proposé par le conseiller Fernand Brillant et appuyé par la conseillère Valéry Lapointe que ce conseil approuve la demande de dérogation mineure numéro 2010-04 présentée par le propriétaire de l'immeuble portant le numéro 237, de la rue Saint-Jacques, à Mont-Saint-Hilaire, ayant pour but d'autoriser une marge de 0,93 mètre par rapport à celle exigée par le règlement de zonage de 2,0 mètres, permettant une dérogation de 1,07 mètre, sur la marge de dégagement avec la ligne de lot pour l'implantation d'un garage détaché, tel qu'il appert au plan joint à la présente résolution comme annexe «A» pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

...**SOU MIS** la demande d'aide financière au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine dans le cadre du fonds du patrimoine culturel québécois (FPCQ), « Aide aux initiatives de partenariat – entente triennale ».

2010-165

RÉSOLUTION

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDS DU
PATRIMOINE CULTUREL QUÉBÉCOIS (FPCQ) –
MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES
COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro 2010-87, la Ville de Mont-Saint-Hilaire demandait au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine une aide financière pour la restauration de biens d'intérêt patrimonial à Mont-Saint-Hilaire dans le cadre du fonds du patrimoine culturel québécois (FPCQ), « Aide aux initiatives de partenariat – entente triennale »;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire doit fournir au ministère des montants en vue d'une possible future entente;

EN CONSÉQUENCE,

Le 3 mai 2010

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par le conseiller André Ricard que la Ville de Mont-Saint-Hilaire approuve le plan d'action et le budget proposés joints à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

...**SOU MIS** la demande d'aide financière au Ministère de la Culture et des Communications – Programme « Aide aux projets – appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes ».

2010-166

RÉSOLUTION

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS – PROGRAMME « AIDE AUX PROJETS – APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES »

Il est proposé par la conseillère Valéry Lapointe et appuyé par le conseiller Fernand Brillant que la Ville de Mont-Saint-Hilaire présente une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme « Aide aux projets; appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes ».

Que madame Francine Ledoux-Nadeau, chef de division – bibliothèque Armand-Cardinal, soit et est désignée mandataire aux fins de ce projet.

ADOPTÉE

...**SOU MIS** le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites, numéro de dossier 231340.

2010-167

RÉSOLUTION

PROTOCOLE D'ENTENTE – AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES – DOSSIER NUMÉRO 231340 – MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par le conseiller André Ricard que ce conseil approuve le protocole d'entente entre le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Mont-Saint-Hilaire relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites, numéro de dossier 231340, lequel est joint à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, soit et est autorisé à signer ledit protocole.

ADOPTÉE

...**SOU MIS** le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites, numéro de dossier 231341.

2010-168

RÉSOLUTION

PROTOCOLE D'ENTENTE – AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES – DOSSIER NUMÉRO 231341 – MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Halde et appuyé par le conseiller André Ricard que ce conseil approuve le protocole d'entente entre le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Mont-Saint-Hilaire relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites,

numéro de dossier 231341, lequel est joint à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, soit et est autorisé à signer ledit protocole.

ADOPTÉE

...**SOU MIS** le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites, numéro de dossier 231612.

2010-169

RÉSOLUTION

PROTOCOLE D'ENTENTE – AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES – DOSSIER NUMÉRO 231612 – MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

Il est proposé par le conseiller Rémi H. Lair et appuyé par le conseiller André Ricard que ce conseil approuve le protocole d'entente entre le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Mont-Saint-Hilaire relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites, numéro de dossier 231612, lequel est joint à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, soit et est autorisé à signer ledit protocole.

ADOPTÉE

...**SOU MIS** l'offre de vente entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et monsieur Gérard Moreau concernant une partie des lots 2 348 775 et 2 348 776.

2010-170

RÉSOLUTION

OFFRE DE VENTE – PARTIE DES LOTS 2 348 775 ET 2 348 776 – MONSIEUR GÉRARD MOREAU

Il est proposé par le conseiller Fernand Brillant et appuyé par la conseillère Valéry Lapointe que ce conseil approuve l'offre de vente entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et monsieur Gérard Moreau concernant une partie des lots 2 348 775 et 2 348 776, laquelle est jointe à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer l'acceptation de ladite offre de vente.

ADOPTÉE

...**SOU MIS** la lettre d'entente entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et l'Association des cadres de Mont-Saint-Hilaire.

2010-171

RÉSOLUTION

LETTRE D'ENTENTE – VILLE DE MONT-SAINT-

HILAIRE ET ASSOCIATION DES CADRES DE MONT-
SAINT-HILAIRE

Il est proposé par la conseillère Valéry Lapointe et appuyé par le conseiller André Ricard que ce conseil approuve la lettre d'entente entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et

l'Association des cadres de la Ville de Mont-Saint-Hilaire jointe à la présente résolution comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

Que le directeur général, monsieur Patrick Savard, soit et est autorisé à signer ladite lettre d'entente.

ADOPTÉE

...**SOU MIS** l'engagement d'une secrétaire au Service des travaux publics.

2010-172

RÉSOLUTION

ENGAGEMENT - MADAME MARIE-ANDRÉE
LEBLANC - SECRÉTAIRE AU SERVICE DES
TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a autorisé l'ouverture d'un concours pour l'engagement d'une secrétaire au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection juge que madame Marie-Andrée LeBlanc possède la compétence requise pour occuper le poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Fernand Brillant et appuyé par la conseillère Valéry Lapointe que ce conseil engage madame Marie-Andrée LeBlanc au poste de secrétaire au Service des travaux publics, suivant la convention collective de travail cols blancs de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, à compter du 17 mai 2010.

Que cet engagement soit fait selon les conditions indiquées au rapport de monsieur Sylvain Gagnon, directeur du Service des travaux publics, en date du 26 avril 2010.

ADOPTÉE

...**SOU MIS** l'engagement d'une adjointe administrative au cabinet du maire et à la division ressources humaines.

2010-173

RÉSOLUTION

ENGAGEMENT - MADAME NICOLE POTHIER -
ADJOINTE ADMINISTRATIVE AU CABINET DU MAIRE
ET À LA DIVISION RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a autorisé l'ouverture d'un concours pour l'engagement d'une adjointe administrative ou adjoint administratif au cabinet du maire et à la division ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection juge que madame Nicole Pothier possède la compétence requise pour occuper le poste;

EN CONSÉQUENCE,

Le 3 mai 2010

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Halde et appuyé par la conseillère Valéry Lapointe que ce conseil engage madame Nicole Pothier à titre d'adjointe administrative au cabinet du maire et à la division ressources humaines, conformément à la politique de travail et salariale en vigueur entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et l'Association des cadres de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, à compter du 4 mai 2010.

Que cet engagement soit fait selon les conditions de travail spécifiées au rapport de monsieur Patrick Savard, directeur général, en date du 29 avril 2010.

ADOPTÉE

...QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Roger Tremblay	Vibration et bruit passage des trains
M. Ferdinand Berner	Réfection du chemin de la Montagne – imputabilité
M. Ulysse Leuenberger	Entretien du viaduc du CN Stationnement rue Saint-Georges
Mme Josée Leduc	Gestion des matières résiduelles putrescibles Travaux chemin de la Montagne
M. André Prud'homme	Gala Grand Richelois - Musée des beaux-arts – signalisation Travaux montée des Trente Taxation Maison amérindienne
M. Roland Parent	Don de terrain de M. Gérard Moreau

2010-174

RÉSOLUTION

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Halde et appuyé par le conseiller Guy Boulé que la présente séance soit et est levée à 21 h 12.

ADOPTÉE

ESTELLE SIMARD, GREFFIER

MICHEL GILBERT, MAIRE